

AVIS N° 054 - 2024 / BRVM / DG

Suspension temporaire du titre SOLIBRA CI

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) informe le public et les intervenants du marché qu'elle a procédé, ce mardi 02 avril 2024, à la suspension de la cotation du titre SOLIBRA COTE D'IVOIRE pour non-respect de certaines dispositions réglementaires en vigueur.

Cette suspension prend effet à compter de ce jour et ce, pour une durée de six (6) mois, afin de permettre à la société de régulariser sa situation.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 02 avril 2024

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des
Finances, de l'Administration et des
Ressources Humaines,
Chargé de l'Intérim

Maxime DESSOU



h x s